

COMMUNE DE LUGNY

PROCES VERBAL DU 12 MARS 2026

Département de Saône et Loire

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars à vingt heures, le conseil municipal, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, en séance ordinaire.

Le conseil municipal de la commune de LUGNY se tient sous la présidence de M. Guy GALEA, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15, la séance est ouverte au public.

PRÉSENTS :

Mesdames C. CHEVALIER, S. GOYON.

Messieurs G. GALEA, P. GOURLAND, J-C LALANNE, F. ROUGEOT, J. GAYET, P. POINT, R. REDOUTEY, H. JACQUEROUX, L. JEANDIN, THEVENARD.

ABSENTS :

Mme F. DUBOIS (pouvoir donné à M H. JACQUEROUX),

Mme A. LORENZINI (pouvoir donné à F. ROUGEOT),

M J. DEAL. (pouvoir donné à T. THEVENARD).

La séance a été ouverte à 20H00, sous la présidence de M GALEA, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

M P. GOURLAND est nommée secrétaire de séance, la séance est ouverte.

M G. GALEA donne la parole aux représentants de la MSP : Mmes RAHER G : orthophoniste ; MAMMESSIER C : sage-femme ; BOYAT M : médecin généraliste. Elles expliquent leur projet, leurs réflexions, leurs contraintes imposées par l'ARS, dans un projet d'extension de la MSP avec la création d'un bureau pour un 3^{ème} médecin. Elles l'ont annoncé à la mairie en septembre et depuis elles s'interrogent sur la faisabilité du projet et l'impact sur les loyers. Elles disent préférer suspendre le projet pour mieux y réfléchir et ne pas amener la commune à faire des dépenses pour un projet insuffisamment pensé. M G. GALEA dit que cela a été une erreur et que faire un avant-projet n'engageait en rien la commune mais qu'il fallait aussi profiter du fait que la maison mitoyenne était disponible.

1) APPROBATION DU PV DU Conseil Municipal du 12/02/2026

M Le Maire demande aux élus si tous sont d'accord avec le PV proposé.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

2) VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES 2026

Délibération n°2026/015

M G. GALEA propose de ne pas toucher les taux des taxes. M F. ROUGEOT dit que lors de la réunion de la commission sur la Fiscalité, notre secrétaire avait dit que nous avons une trésorerie de 500 000€ environ mais une fois tous les mandats de paiement envoyés, on serait à environ 230 000€. Il ajoute qu'on perd environ 150 000€ de trésorerie, tous les ans depuis 2023. Il dit que la commission fiscale avait proposé de ne pas baisser les taux en année d'élection. Il conclut que nous avons un fonctionnement trop élevé et qu'il va falloir le réduire. M G. GALEA propose de passer au vote.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à la majorité par 1 voix non et 14 voix pour.

3) VOTE DU CFU (Compte Financier Unique)

Délibération n°2026/016

M G. GALEA quitte la salle après avoir précisé que le CFU remplace le Compte administratif et le compte de gestion.
M P. GOURLAND 1^{er} Adjoint, fait distribuer les documents aux conseillers. M F. ROUGEOT dit que c'est mieux d'avoir les documents quelques jours avant. M P. GOURLAND répond que ces documents ont été terminés ce jour même car nous n'avons pas reçu les tous les derniers chiffres avant. Il montre au conseil, le Grand Livre et le document intégral du CFU en disant que si on lui posait des questions trop pointues il chercherait dedans. Il commente le 1^{er} tableau des Résultats en commençant par le Fonctionnement et faisant le rapport avec le précédent commentaire sur le montant du Fonctionnement et en annonçant un excédent de 745 140.81 €. Un gros effort a donc été fait pour diminuer les dépenses de Fonctionnement. Ensuite, pour l'investissement, nous avons trop investi par rapport à ce qu'on a reçu ce qui donne un déficit de 227 277.96 €. Puis il lit les affectations des Résultats. Il propose de lire la feuille du Fonctionnement pour voir si quelqu'un veut des précisions. M F. ROUGEOT parle du montant de la LLD du camion qu'il trouve trop cher. M P. GOURLAND répond que ce sont des dépenses de 2025 et qu'on ne peut pas revenir dessus et que s'il y a d'autres décisions par rapport à ce sujet c'est la nouvelle équipe municipale qui le fera. Puis, M F. ROUGEOT parle des taxes foncières du site St Pierre où nous avons des impayés et où tout l'aménagement n'est pas encore régularisé. M F. ROUGEOT dit qu'il refuse d'approuver le CFU pour ce motif là, comme lors des années précédentes. M P. GOURLAND propose ensuite de passer au document sur les Investissements.

M F. ROUGEOT parle que pour la VIE du VILLAGE, pour les « arbres et arbustes » on a dépensé plus que prévu. M P. GOURLAND dit que c'est une nouvelle tranche du dispositif « Chèque Arbres » et que c'est la fin du projet de l'aménagement des entrées de bourg. M P. GOURLAND lit le texte de la délibération et propose de passer au vote pour approuver le CFU. Après en avoir délibéré, le conseil municipal statue par 7 voix pour et 7 voix contre. Le CFU est donc adopté comme le stipule l'article L1612-12 du CGCT indique en effet : "Le compte financier unique est approuvé si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption."

4) AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025

Délibération n°2026/017

Suite à la lecture et l'approbation du CFU 2025, M P. GOURLAND propose de voter pour l'affectation des Résultats 2025. Il lit les propositions d'affectation et fait voter. L'affectation peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENT	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENT
RESULTATS REPORTÉS		475 773,51 €	137 160,91 €	
OPERATION DE L'EXERCICE	994 296,69 €	1 263 663,99 €	499 161,09 €	409 044,04 €
TOTAUX	994 296,69 €	1 739 437,50 €	636 322,00 €	409 044,04 €
RESULTAT DE CLOTURE		745 140,81 €	227 277,96 €	
BESOIN DE FINANCEMENT			227 277,96 €	
RESTE A REALISER			292 693,08 €	25 000,00 €
SOLDE DES RESTES A REALISER			267 693,08 €	
BESOIN TOTAL DE FINANCEMENT			494 971,04 €	
Considérant l'excédent de fonctionnement de				494 971,04 €

PROPOSE d'affecter les sommes :

494 971,04 €	au compte 1068 (recette d'investissement)
227 277,96 €	restant au compte 001 - Déficit d'investissement reporté
250 169,77 €	restant au compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

5) F S L 2026 (Fond de Solidarité Logement)

Délibération n°2026/018

La Direction de l'insertion et du Logement Social a sollicité la Commune de Lugny par courrier d'une demande d'attribution d'une subvention en destination du Fond de Solidarité Logement pour l'année 2026. La vocation du FSL s'inscrit dans le cadre du Plan Départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) et a pour objectif d'aider les personnes et les ménages à accéder à un logement décent et indépendant. Cette aide financière a pour vocation de s'inscrire dans le cadre du Plan Départemental d'actions de l'année 2026 pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) et a pour objectif d'aider les personnes et les ménages à accéder à un logement décent et indépendant. Elle représente 0.35€ par habitant, soit 287.70€. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

6) FACTURATION DE LA TAXE D'ORDURES SPÉCIALE-BATIMENTS LOCATIFS

Délibération n°2026/019

Le maire explique que nous avons reçu de la COM-COM la facture pour les ordures ménagères de la commune mais que sont incluses dedans les taxes de la gendarmerie. Après avis favorable de la COM-COM, nous refacturerons les taxes aux gendarmes. Ceux-ci sont d'accord. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

7) MODIFICATION JOURS DE PERMANENCE « ONGLERIE » BUREAU ETAGE MAIRIE

Délibération n°2026/020

La personne qui tient l'onglerie dans une des salles du haut de la mairie a fait part de son désir de pouvoir ouvrir le samedi matin. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité sans augmentation de loyer.

8) RACCORDEMENT LOTISSEMENT AU BURDEAU SYDESL (éclairage public)

Délibération n°2026/021

Pour le raccordement du futur lotissement « Au Burdeau », le SYDESL prévoit un raccordement (extension de réseau pour l'éclairage public) dont le montant total s'élève à 41 099.6€. La contribution de la commune serait de 23 500.6 et le lotisseur nous rembourserait 15 441.63€. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

9) INSTALLATION D'UN FOOD-TRUCK

Délibération n°2026/022

Nous avons reçu une demande d'installation d'un « Food-truck » devant la mairie ou sur la place du Pâquier. Le camion se brancherait sur les prises électriques (donc pas de bruit de groupe électrogène). On lui demanderait 100€ par trimestre (comme le distributeur de pizzas).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

10) TABLEAU DES EFFECTIFS

Délibération n°2026/023

Compte tenu des départs et disponibilités des agents de la commune de Lugny, il convient de modifier les effectifs pour 2026, comme suit :

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		
Filière Administrative	1 Rédacteur	35,00
Filière Technique	1 Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	35,00
	1 Adjoint Technique	35,00
	1 Adjoint Technique	35,00
	1 Adjoint Technique	35,00
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		
		Durée Hebdo
Filière Administrative	1 Adjoint Administratif	32,00
Filière Technique	1 Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	28,77/35 ^{ème}
	1 Adjoint Technique	18,11/35 ^{ème}
	1 Adjoint Technique	24,85/35 ^{ème}
	1 Adjoint Technique	31,54/35 ^{ème}
	1 Adjoint Technique (disponibilité)	30,84/35 ^{ème}
Filière Culturelle	1 Adjoint du Patrimoine	11,03/35 ^{ème}
TABLEAU DES EMPLOIS NON TITULAIRES A TEMPS COMPLET		
Filière Technique	1 Apprenti service technique	35,00
TABLEAU DES EMPLOIS NON TITULAIRES A TEMPS NON COMPLET		
Filière Technique	1 Adjoint Technique	4,29/35 ^{ème}
Effectifs	Total heures hebdomadaires	360,59 (+30,84 en disponibilité)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

11) R O D P 2026 ENEDIS

Délibération n°2026/024

Le maire présente le montant de la redevance RODP versée par ENEDIS, soit 245€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

12) MISSION AVOCAT SITE ST PIERRE

Délibération n°2026/025

Dans le cadre du dossier du site St Pierre, la complexité du dossier amène la commune a demandé le concours d'un avocat. Une réunion s'est déjà tenue avec le maire, le 1^{er} adjoint, Mme LORENZINI, Mr DEAL, Mr F. ROUGEOT et l'avocate afin de la missionner pour instruire ce dossier, sachant que cela amènera une dépense de 200€ de l'heure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

13) CONVENTION DE DISPONIBILITÉ D'UN AGENT POMPIER VOLONTAIRE

Délibération n°2026/026

Suite à l'embauche par la commune d'un pompier volontaire, sur demande du SDIS, il a été signé une convention comme quoi l'agent communal, pompier volontaire peut partir en cas d'intervention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

RPQS de l'eau potable : le document est disponible en mairie pour consultation. M P. GOURLAND en fait la lecture résumée.

RPQS de l'assainissement : le document est disponible en mairie pour consultation. M P. GOURLAND en fait la lecture résumée.

Mme A. LORENZINI a fait remonter une question : A qui s'adresser pour la Résidence seniors. Mr GALEA dit que des personnes se sont adressées à la mairie, qu'il a fait une liste et qu'il l'a transmise à Abelis. Mr F. ROUGEOT rappelle qu'au début, il était prévu une grande salle de réunion pour les anciens mais que celle réalisée est toute petite. Il dit ensuite qu'il faut arrêter de l'appeler Résidence Seniors car c'est une Résidence Intergénérationnelle.

M F. ROUGEOT parle ensuite de « l'incident » de pollution de la Bourbonne suite au démoussage des trottoirs qui aurait tué tous les poissons du centre bourg et demande qui est responsable, il précise que les personnes qui mettaient le produit n'avaient même pas de masque. Mr GALEA dit avoir contacté le président de la société de pêche qui lui a montré une photo de 5 poissons morts. Le Maire dit avoir fait sa petite enquête et qu'un poisson avait été retrouvé sur le dos plus loin. Mr GALEA dit avoir voulu

mettre en relation le président de la société de pêche avec l'entreprise qui était prête à lui envoyer les fiches techniques des produits utilisés. Mr GOURLAND ajoute que cela l'étonnerait qu'une entreprise qui a pignon sur rue et une bonne réputation utilise des produits incompatibles avec la biodiversité et laisserait ses bidons sur la rue. « C'est du n'importe quoi ! » dit-il.

M F. ROUGEOT parle de l'immeuble pour lequel un arrêté de péril a été pris et dit que la situation s'est aggravée et que le péril devient imminent et que c'est la police du maire. Mr GALEA dit que des courriers ont été envoyés.

M F. ROUGEOT parle ensuite du forage au plateau St Pierre qui doit servir pour l'arrosage du terrain de foot. Il dit que le forage ne fonctionne pas et qu'il faudrait le reboucher.

M F. REDOUTEY répond que le forage fonctionne mais la citerne alimentée par le forage a une capacité de 25m³ et que les responsables du club de foot doivent diminuer leur consommation. Le club veut pouvoir consommer 50m³ pour un seul arrosage.

M F. ROUGEOT parle ensuite de la ruelle derrière la salle évènementielle qui était censée être un bien sans maître. M G.GALEA précise qu'il a remis les documents au notaire pour vérifier que cette ruelle est à la commune.

M F. ROUGEOT parle ensuite des associations hébergées dans les containers sur le terrain des NIEVRES et dit qu'il n'a pas vu passer les conventions d'occupation. Mr GOURLAND répond qu'elles viennent d'être refaites et seront prêtes pour le prochain conseil municipal.

La séance est levée à 21H45.

Le Président de Séance,
G.GALÉA

Le Secrétaire de Séance,
P.GOURLAND

